

pour les droits de la personne, de façon à aider ce dernier à offrir ses bons offices lorsque se produisent des violations flagrantes des libertés civiles. Notre initiative vigoureuse a été bien reçue par nombre de délégations jusque-là opposées à un poste de haut-commissaire aux droits de l'homme, mais elle a éventuellement dû être abandonnée par manque d'appui. La majorité des États membres continuent à s'inquiéter que les droits de l'homme soient au centre de la controverse Est-Ouest ainsi qu'un obstacle éventuel à des progrès sur les questions de développement. Cette question reste controversée étant donné sa nature éminemment politique. Toutefois, l'importance que lui accordent les États qui prévoient pour l'ONU un rôle réel dans l'établissement de normes a favorisé l'instauration d'un climat public international contribuant à restreindre les cas de violations systématiques.

La Commission a à son actif quelques solides réalisations: l'élaboration d'une convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et un accord sur un code de conduite pour les responsables de l'application des lois. Ces deux instruments établissent d'utiles normes de législation nationales même s'il faudra un certain temps avant que leurs dispositions ne soient généralement appliquées.

L'écart entre les normes et les réalisations concrètes paraît très nettement dans l'adoption par consensus d'une convention contre la prise d'otages au sein de la Sixième Commission (questions juridiques). Si elle était largement ratifiée et convenablement interprétée, la Convention pourrait devenir un outil efficace pour prévenir et réprimer la prise d'otages. La Convention a une incidence directe sur les outrages découlant d'actes politiques. Toutefois, il faudra davantage que la bonne volonté des négociateurs pour lui donner un effet réel.

Parmi les autres réalisations de la session sur le plan juridique mentionnons un accord visant la préparation de principes juridiques devant régir l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, question pour laquelle le Canada a, avec l'URSS, joué un rôle important. La session a également adopté le texte d'un traité concernant les activités sur la lune. Toutefois, sur diverses autres questions litigieuses, les délégations ont soumis certains principes juridiques à des votes précipités, rendant ainsi plus difficile la codification du droit international par l'Assemblée, qui doit se faire de façon ordonnée si l'on veut en assurer l'application générale.

Saine gestion financière

Au chapitre des finances et de l'administration, la session a également été caractérisée par des votes qui ont semé la division, sans parler du budget même de l'ONU. Le secrétaire général a fait un important effort pour présenter un budget d'austérité avec une croissance réelle limitée à 0.8 p.cent. Même si certains ajouts substantiels ont été apportés au budget pendant la session même, ce qui lui a fait perdre l'appui de certains pays occidentaux, ses crédits se sont accrûs à un rythme plus modeste que par les années précédentes, et le Canada l'a approuvé.

On déploie des efforts constants pour améliorer la gestion. Cette année, le Canada a présenté une proposition visant à modifier le système de vérification de l'ONU. Ici également, l'initiative canadienne ne sera pas immédiatement